

## COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU



### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 octobre 2010

L'an deux mille dix, le quinze du mois d'octobre à dix neuf heure, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay le Château

#### ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Jacqueline THEVENIN	X	Dominique MOREAU	
Claude MICHEL		Gérard REVIDON	X	Serge BERNADON	X
Marc SIGNORET	X	Christine BIOUT	X	Anne-Marie MERY	
Thierry AUDOUIN	X	Sylvain GAUMET	X	Corinne TREBOSC	X
Françoise POBEAU		Virginie LAVALETTE		Bernadette ACCOLAS	X

#### ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Mme Françoise SCHEEPERS

#### **Point n°1 : Approbation du compte rendu de la réunion du 17 septembre 2010**

Une rectification est apportée au point n°2, il s'agit d'un acompte de la subvention du conseil Général qui a été reçu pour la maison médicale. Le reste du compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **Point n° 2 : M.S.P.**

**M. le Maire** informe les membres du conseil que :

- La réception des travaux s'est bien passée. Le délai de construction a été respecté.

#### **Point n° 3 : Eco-Quartier**

Un important travail de communication est en cours en partenariat avec la presse locale.

Une rencontre avec M. LUDE d'Allier-Habitat est prévue le 25 octobre prochain. Ce sera l'occasion de lui proposer l'implantation de logements destinés à la location sur le site de l'éco-quartier.

Les élus ont précisé au cours de cette réunion que le choix d'un constructeur unique proposant des maisons à ossature bois faisait partie du cahier des charges.

#### **POINT N° 4 : Crèche**

Une rencontre qui aura lieu le 9 novembre prochain en vue de faire un point sur les attentes en matière d'accueil des tous petits. Une animation « lecture de conte » sera proposée à cette occasion en vue d'occuper les enfants.

## **POINT N° 5 : Assainissement**

**Marc SIGNORET** fait un point :

- Une étude est en cours pour le raccordement de l'assainissement de la rue des petites Chaumes à la station. 4 à 5 solutions se profilent avec des différences de tarifs.
- Le BDQE prépare un cahier des charges afin de retenir un bureau d'étude chargé de réaliser un diagnostic concernant l'assainissement non collectif. Cette étude doit intervenir avant fin 2012, à partir de cette date les particuliers auront 4 ans pour se mettre en conformité.

## **POINT N° 6: Travaux**

**Un point sur les travaux en cours est réalisé :**

- Esplanade de l'église : **Marc SIGNORET** se charge de demander un plan d'aménagement paysager à **Xavier GOHLER**. La commission chargée du fleurissement verra ensuite ce qu'il est possible d'envisager.
- Abribus route de Cérilly : il sera remis en état par les employés municipaux pendant l'hiver.
- La mise en place d'arbustes au coin de la déchetterie est envisagée.
- Chapelle St ROCH : Afin de dégager la vue sur la chapelle les acacias qui la cachent seront taillés.
- Signalétique : En cours de pose

## **POINT N° 6 Ecole**

**Corinne TREBOSC** fait remarquer que la « semaine du goût » a été très appréciée.

Concernant l'école numérique, les enseignantes doivent suivre une formation.

## **POINT N° 7 : Questions et informations diverses**

### ***Maison passive***

**Sylvain GAUMET** informe le conseil que M. MORVAN du CPIE est venu pour exposer le projet d'implantation d'une maison passive sur le site du pays de Tronçais. Actuellement aucune commune de la communauté de commune n'a souhaité donner suite à ce projet, le conseil municipal ne souhaite pas se positionner pour l'instant.

### ***Panneaux photovoltaïques :***

**Gérard REVIDON** informe le conseil que le projet est toujours à l'étude. De nouveaux plans ont été produits. Le conseil municipal ne souhaite pas que le terrain d'auto cross soit concerné par cette implantation. La société PHOTOSOL doit être recontactée pour voir si elle est malgré tout toujours intéressée.

### ***Délibérations***

Encaissement de diverses recettes liées aux remboursements de sinistres :

- Réparation des dégâts liés à l'élagage des arbres : 2 713 €
- Remboursement des dégâts sur porte et fenêtres suite à intrusion pour vol : 1 411,30 €
- Remboursement suite à effraction de l'atelier municipal : 5 839,69 €

**Le prochain conseil municipal est fixé**

**Le vendredi 19 novembre 2010 à 19h**

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.